



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°224
90^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES	2
ORDRE DU JOUR.....	7
<i>AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</i>	10
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Bureau	10
<input type="checkbox"/> Compte rendu de l'activité du Président	11
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Président	11
<i>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</i>	12
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	12
Adoption du procès-verbal du comité du 27 novembre 2024	12
Tenue du débat d'orientation budgétaire 2025	13
Contributions définitives à mettre en recouvrement en 2025.....	21
MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE CANDELA - MISE À JOUR.....	24
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière	22
Fixation du coefficient de majoration des travaux de dissimulation des réseaux pour 2025.....	22
Contribution éclairage public 2025 : - calcul du ratio au point lumineux - dépenses d'investissement non mutualisables - dépenses d'investissement mutualisables.....	23
<i>QUESTIONS DIVERSES</i>	25
<i>ACTUALITÉS DU SIGERLY</i>	25
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	26
DÉLIBÉRATIONS	29

COMITÉ SYNDICAL ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE, MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

Le mercredi 12 février 2025 à 18 heures 30, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 5 février 2025, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la commune de Rochetaillée-sur-Saône, 50 quai Pierre Dupont, sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (St Germain au Mont d'Or)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	34	
Nombre de délégués en exercice :	85	(233 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	42	(123 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	1	(2 voix)
Total de délégués présents	43	(125 voix)
Nombre de pouvoirs :	8	(30 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	51	(155 voix)

DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- **« Dissimulation coordonnée des réseaux »**

**Pour l'exercice de cette compétence particulière « Dissimulation coordonnée des réseaux », seuls les 66 délégués des communes adhérentes prennent part au vote :*

Nombre de délégués en exercice :	65	(65 voix)
Quorum :	26	
Nombre de délégués titulaires présents :	31	(31 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	1	(1 voix)
Total de délégués présents	32	(32 voix)
Nombre de pouvoirs :	5	(5 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	37	(37 voix)

- **« Éclairage public »**

**Pour l'exercice de cette compétence particulière « Éclairage public », seuls les 52 délégués des communes adhérentes prennent part au vote :*

Nombre de délégués en exercice :	52	(52 voix)
Quorum :	21	
Nombre de délégués titulaires présents :	27	(27 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	0	
Total de délégués présents	27	(27 voix)
Nombre de pouvoirs :	4	(4 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	31	(31 voix)

PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (X), excusés (e)

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
METROPOLE DE LYON	BARLA Nicolas	X	GOMEZ Stéphane	
METROPOLE DE LYON	BRUNEL Vinciane	X	HÉMAIN Séverine	
METROPOLE DE LYON	CHADIER Sandrine		LAGARDE Caroline	
METROPOLE DE LYON	COHEN Claude	e	BADOUARD Benjamin	
METROPOLE DE LYON	DA PASSANO Jean-Luc		MAIRE Michaël	
METROPOLE DE LYON	DAVID Pascal		ZDOROVITZOFF Sonia	
METROPOLE DE LYON	DEVINAZ Gilbert-Luc	e	PERCET Joëlle	
METROPOLE DE LYON	FONTAINE Myriam	X	NOVAK Floyd	
METROPOLE DE LYON	GIROMAGNY Véronique	X	CAMUS Jérémie	
METROPOLE DE LYON	GODINOT Sylvain	e	ARTIGNY Bertrand	
METROPOLE DE LYON	GUELPA-BONARO Philippe	X	BAGNON Fabien	
METROPOLE DE LYON	HAON Thierry	X	DEHAN Nathalie	
METROPOLE DE LYON	MILLET Pierre-Alain	e	LUNGENSTRASS Valentin	
METROPOLE DE LYON	PEREZ Éric	X	BAUME Émeline	
METROPOLE DE LYON	RAY Jean-Claude	X	ASTI-LAPPERRIÈRE Florence	
METROPOLE DE LYON	REVEYRAND Anne	X	BRAMET-REYNAUD Nathalie	
METROPOLE DE LYON	SECHAUD Joëlle	X	VIEIRA Matthieu	
METROPOLE DE LYON	SIBEUD Nicole		PETIT Gaël	
METROPOLE DE LYON	SMATI Julien		COLLIN Blandine	
METROPOLE DE LYON	SUBAÏ Corinne	X	VESSILLER Béatrice	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
BRIGNAIS	THUET Bruno	e	MARCILLIERE Christine	
CHAPONOST	DUPIED Didier	e	LAURENT Cédric	X
CHASSELAY	LASSAUSAIE Bruno	X	GHIRARDI Aurélie	
COMMUNAY	CHONÉ Jean-Philippe	e	PATIN Yvan	e
MILLERY	CASTELLANO Michel	X	PUYJALINET Eric	
ST SYMPHORIEN D'OZON	PERRUSSET Guy	X	ODET Jean-Loup	
TERNAY	SCOTTI Mattia	e	BOUAINE Anis	
VOURLLES	REGNIER Dominique	X	DILLENSEGER Thierry	

Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	e	LAULAGNET Bernard	
Bron	DUBIEF Marc	X	Marion CARRIER	
Cailloux-sur-Fontaines	PICARD Frédéric	X	ALLEGRANTI Gilles	
Caluire-et-Cuire	DIALLO Mamadou	X	COMPAGNON DE LA SERVETTE Philippe	
Champagne-au-Mt-d'Or	GAZAN Rémy	X	REMY Bernard	
Charbonnières-les-Bains	CARDINAL Sandrine	X	BOISSON Nausicaa	
Charly	DUCHARNE Thierry	X	RUÉ Marie-Laure	
Chassieu	DECHENAUX Bernard	X	BERNARD Pascal	
Collonges-au-Mt-d'Or	JOUBERT Patrick	X	CARTIER Jacques	e
Corbas	LEGRAS Alain	X	BREVALLE Eddie	e
Couzon-au-Mt-d'Or	THOMMEGAY David	X	LUCAS Karine	
Craponne	PASTRÉ François	e	MAGOUTIER Jean-Louis	e
Curis-au-Mt-d'Or	NICOLAS Philippe	X	FERRARELLI Stéphane	
Dardilly	MARTIN Thierry		PAUME Damien	
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel	e	GUESMIA Samir	
Ecully	GARDON-CHEMAIN Agnès		BUSQUET Isabelle	
Feyzin	THIMONET Christophe	e	MIHINDOU Jolly Clair	
Fleurieu-sur-Saône	GIRAUD Michel	X	BELUZE Patrick	
Fontaines-St-Martin	RIBAS Rémy	X	MAGNIN Françoise	
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier	X	MAZUEL Michel	
Francheville	MARCASSE Laurence 1 ^{ère} adjointe			
Genay	MAGAUD Noëlle	X	ROUVIER Stéphane	
Givors	VITORIO Alipio	e	FERNANDES Isabelle	e
Grigny	ODO Xavier		CABROL Christophe	
Irigny			GAREL Xavier	e
Jonage	NASARRE François	e	RAMOS Eric	
Limonest	GERVAIS Pierre	e	REBOTIER Béatrice	
Lissieu	BALAYÉ Quentin	e	DE FREITAS Elisabeth	
Marcy l'Étoile	JASSERAND Yves	X	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUMAS Bernard	X	PELLARINI Robert	
Mions	GUIGUET Julien	e	TUR Patrick	
Montanay	SUCHET Gilbert	X	CRETIN Rémy	
Mulatière (La)	STRUB Arnold	X	VINCENT Eric	
Neuville-sur-Saône	PASTY Nicolas	e	ALAMERCERY Vincent	
Oullins-Pierre-Bénite	AMBARD Christian	X	HYVERNAT Frédéric	
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François	X	MARQUET Jean-Baptiste	
Quincieux	LYONNET Germain	X	MUREAU Michèle	
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	e	SABOUREAU Laure	
Rochetaillée-sur-Saône	VATONNE Eric	X	VERGIAT Eric	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	BOUVAT Cyrille	e	CATHELAND Gilles	
St Didier-au-Mt-d'Or	BASSET Claude	X	GENOIS Carine	
St Fons	CASTERS Thibaut		KEBBAB Abdelaziz	
St Genis-Laval	RAGON Frédéric	e	PARDON-BERARD Françoise	e
St Genis-les-Ollières	FAYOLLE Xavier		MAVOUNGOU Martin	
St Germain-au-Mt-d'Or	PERARDEL Philippe	X	TEILLON Thomas	
St Priest	PEILLET Stéphane	e	VERGNON Sophie	
St Romain-au-Mt-d'Or	MALOT Guillaume		WAGET Pascal	
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre	e	DUMOND Robert	
Sathonay-Camp	ROCHE Jean-Michel	e	PYRAM Miguel	e
Sathonay-Village	PARENTY Michel	e	DIROUX Jean-Marie	
Solaize	BUDYNEK Jean-Michel	e	LAFFONT Stéphane	
Tassin-la-Demi-Lune	PECHARD Katia	e	JANNIN Pierrick	
Tour-de-Salvagny (La)	JAL Jean-Philippe	X	DEBORD Jacques	
Vaulx-en-Velin	DAHOUM Kaoutar		MOINE Philippe	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar		GAUTIN Jean-Maurice	
Vernaison	SÉGOUFFIN Daniel	e	CHAIGNE Caroline	e
Villeurbanne	CHIKH Ikhlef	X	COLLIAT Antoine	

POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Claude COHEN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAI (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile)

ARRIVÉE/DÉPART :

Arrivée de Cédric LAURENT (Chaponost) à la **d**élibération n°2.

Départ : /



ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

Délibérations :

- **Affaires d'Intérêt commun :**

- Adoption du procès-verbal du Comité du 27 novembre 2024
- Tenue du Débat d'orientation budgétaire 2025
- Contributions définitives à mettre en recouvrement en 2025
- Mise à disposition temporaire de la salle Candela (Mise à jour)

- **Affaires « Compétences particulières » :**

- Fixation du coefficient de majoration des travaux de dissimulation des réseaux pour 2025
- Contribution Éclairage Public 2025 - Calcul du ratio au point lumineux - Dépenses

Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ)

M. PEREZ.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Je vous remercie d'être venus jusqu'à Rochetaillée-sur-Saône aujourd'hui, j'en profite pour remercier le délégué Eric VATONNE et lui laisser la parole pour présenter sa commune.

M. VATONNE.- Bonsoir et bienvenue à toutes et tous à Rochetaillée-sur-Saône. Vous êtes ici dans la salle du conseil, que nous utilisons aussi pour les réceptions, les mariages et quelques événements. Elle a été bâtie en 2012. C'est une jolie salle qui a été ajoutée, juste à côté de la mairie.

Nous avons récemment construit une nouvelle salle polyvalente pour recevoir tous les événements sportifs, spectacles et autres, qui vient d'ouvrir début 2024 et qui est pleinement en fonction depuis le début de cette année.

Rochetaillée est une commune de Métropole de Lyon de 1 500 habitants, qui bénéficie de beaucoup de moyens grâce à la Métropole et au SIGERLY. Je suis très content d'accueillir le SIGERLY ce soir, parce que le SIGERLY c'est une organisation assez exemplaire, qui travaille pour un ensemble de communes assez large. Je voulais le dire ce soir parce que j'ai eu l'occasion de voir une équipe qui a fait une installation et une mise en place exceptionnelle.

Je vous laisse dérouler votre réunion.

M. PEREZ.- Merci Eric et merci pour ce petit mot.

Nous avons pris pour habitude ces derniers temps d'accueillir les nouvelles, nouveaux du SIGERLY qui sont là ce soir, je ne les citerai pas tous, mais quelques personnes découvrent ou redécouvrent ce qu'est un comité syndical.

Nous avons différents sujets ce soir et on a parfois des sujets plus difficiles que d'autres à mettre en avant, mais nous avons décidé de rendre un hommage à un élu qui nous a quittés il y a quelques jours, Eric BELLOT, maire de Neuville-sur-Saône. Je laisse la parole à Philippe PERARDEL et je dirai quelques mots ensuite.

M. PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or).- Merci Eric.

Eric me laisse un moment pour saluer la mémoire d'Éric BELLOT, maire de Neuville-sur-Saône, décédé à 64 ans. Eric était attaché à sa commune depuis de nombreuses années puisqu'il a été instituteur dans le quartier de la Tatière, cher à Eric puisque c'est là où ses grands-parents habitaient. Il était également directeur des écoles jusqu'en 2005, année où il a passé le concours pour être personnel de direction et il a été nommé en tant que principal adjoint au collège Jean Moulin à Villefranche-sur-Saône. Je le connais depuis cette époque puisqu'il a travaillé avec mon épouse. Il a ensuite été proviseur, son premier poste en tant que grand chef, à Firminy dans la Loire et il a fini sa carrière en 2020 au lycée de Bron. Sauf qu'il n'a pas été retraité puisqu'il s'est présenté avec une équipe d'amis à la mairie de Neuville-sur-Saône et il a été élu en mars 2020 et en poste en mai 2020.

C'est un *maire Covid*, dans le Val de Saône plusieurs ont été maires Covid et ont été un peu titillés, mais il a quand même été respecté. Je parle aussi pour ma maire.

Eric et son équipe se sont investis dans cette commune, ils ont mené beaucoup de projets dont certains avec le SIGERLY. Et dont un projet va déboucher dans quelque temps, à savoir la mise en place d'une cuisine centrale. Il a essayé d'embarquer les autres communes. Il a toujours eu l'idée de faire profiter les autres communes puisque c'était la plus grande commune du Val de Saône, il a fait profiter les petites communes en les embarquant dans les projets. La cuisine centrale, ça n'a pas été le cas, mais lui a pu aller jusqu'au bout avec son équipe puisque les travaux ont commencé.

On a travaillé sur la rénovation énergétique et l'extension du COSEC, le gymnase qui est derrière le collège Jean Renoir, avec des travaux qui sont en cours et sur des travaux dans le cadre de la Métropole avec l'aménagement des quais et en ce moment la piétonnisation de la rue Victor Hugo pour redynamiser sa commune.

Plusieurs élus le connaissent, il était Président du comité syndical de gendarmerie du Val de Saône, il avait lancé des actions de rénovation des bâtiments et de la gendarmerie avec l'appui de son vice-président, Gilbert SUCHET, maire de Montanay, mais également délégué du SIGERLY. On a travaillé avec lui sur ces sujets.

C'était quelqu'un qui était très disponible, très à l'écoute et remarquable parce que même dans sa situation qui n'était pas simple, il avait toujours un mot gentil pour la personne qui était en face de lui.

Il était également attentif aux évolutions de la société et il a tenu avec son équipe municipale et surtout avec sa Première adjointe, Eva ARTETA, à se rapprocher de sa population. Il a mis en place des commissions, parfois avec de forts débats, mais toujours dans le respect de l'autre.

M. PEREZ.- Je voulais ajouter quelques mots aussi bien sur la relation avec le SIGERLy que la relation personnelle que j'ai pu entretenir avec Eric et la symbolique qui pour moi est autour de Neuville-sur-Saône, je vous en parle souvent quand on vient dans les contrées ici, de mon enfance et de mes dimanches neuvillois.

En ce qui concerne le SIGERLy, Eric est maire, j'ai rencontré quasi tous les maires du SIGERLy, on l'a vu en 2021, Christine venait de prendre son poste, et tous les maires du SIGERLy ne sont pas forcément les plus au fait de tous les sujets énergétiques ; il ne l'était pas particulièrement, mais il avait su fédérer et avoir un vrai travail d'équipe avec ses adjoints, avec l'équipe municipale et avec les services en ayant toute confiance notamment en sa DST. Et si aujourd'hui on réalise des schémas directeurs immobiliers énergétiques, c'est parce que c'était une demande de sa DST d'aller sur ces sujets. Et Eric faisait partie de ces élus qui savent souligner le travail des services, leur faire confiance, permettre de gagner en autonomie et de proposer des services qui bénéficient au patrimoine de la collectivité et aux usagers, ce qui compte à la fin.

Plus personnellement, je vous le dis souvent, mes grands-parents ont vécu longtemps à Neuville-sur-Saône, mon père est de Neuville-sur-Saône, l'histoire familiale fait que mon grand-père a été déporté, il a témoigné il y a plus de 35 ans sur son histoire et son passage en déportation dans un livre de recueil du patrimoine et de l'héritage Neuvillois. On avait eu l'occasion d'en discuter avec Eric qui avait découvert l'histoire d'un Neuvillois avec d'autres Neuvillois parce que trois Neuvillois avaient été déportés, mon grand-père est le seul à être revenu de déportation. On a gardé un attachement profond sur ce sujet, sur l'histoire, il était attaché à l'histoire de sa ville, au patrimoine, à l'héritage, au lien qu'il avait avec la population. Et comme le disait Philippe, il a travaillé dans l'école de la Tatière, qui était juste à côté de la maison de mes grands-parents et j'ai souvent escaladé le portail de l'école pour aller récupérer les ballons de foot puisqu'on se servait du portail comme cage de foot. Cela avait fait sourire Eric. Malgré tout, dans nos vies d'élus cela reste des relations humaines et je sais qu'au-delà des clivages et des idées politiques, ça restait un homme attachant, ouvert, avec lequel on pouvait discuter.

J'ai une pensée pour sa famille, son épouse, ses enfants, ses proches et comme il est de coutume, je vous propose de faire une minute de silence.

L'assistance se lève pour observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Nous avons moins de délibérations qu'habituellement, mais quand même un sujet important avec le débat d'orientation budgétaire. J'aurai une introduction assez courte pour vous donner les éléments de contexte actuels, notamment sur les prix de l'énergie. En fin d'année, on pouvait se dire que les années futures semblaient assez stabilisées en termes de prix de l'électricité et du gaz, mais depuis le début de l'année 2025 les prix sur les marchés de gros sont plutôt à la hausse, notamment sur le gaz. Des effets géopolitiques assez importants continuent de venir perturber les marchés et les stocks de gaz sont assez consommés. Après, on est mi-février, on devrait y arriver, l'hiver n'est pas particulièrement rigoureux, il est somme toute assez classique en termes de température malgré les 5 jours un peu froid qu'on a pu avoir et dont certains médias se sont empressés de relayer une vague de froid. Les plus anciens ici ont trouvé que cela n'avait aucune comparaison avec certaines vagues de froid que l'on a pu connaître voire que les plus jeunes ont pu connaître en 2012 où l'hiver avait été assez froid pour la région lyonnaise.

Les prix de détail sont assez stabilisés, on constate des prix de l'électricité qui baissent notamment sur les TRVE, après il y a quand même des sujets qu'on a partagés il n'y a pas longtemps en CCSPL avec une inquiétude sur les prix de l'énergie par différents dispositifs qui risquent d'impacter, les nouvelles modalités sur les CEE, les nouvelles directives sur le quota carbone, on voit aussi que les tarifs sur la partie distribution acheminement montent. Les sujets de taxation, que ce soit de l'électricité ou du gaz, peuvent nous amener à avoir de plus en plus des prix élevés, je rappelle que les prix qu'on a pu connaître il n'y a pas si longtemps ne sont pas amenés à perdurer, il y a un vrai enjeu à décarboner - je ne vais pas entrer dans les sujets géopolitiques qu'on a ces derniers jours sur des taxations sur des droits de douane de certains pays du monde, mais il y a un vrai enjeu à décarboner sur l'Europe -, mais aussi à tenir des prix compétitifs aussi bien pour les industries que pour les particuliers. On n'a pas forcément les mécanismes adaptés pour faire face à une grande précarité énergétique. Elle existe, c'est difficile d'y faire face, mais il faut avoir les bons outils, et au SIGERLy on y réfléchit, on y travaille, on avait un échange aujourd'hui avec le syndicat d'Ile et Vilaine qui s'est mobilisé sur le sujet. On a quand même un sujet dans les années à venir à imaginer des amortisseurs et avoir des prix suffisamment

intéressants pour maintenir une activité économique et industrielle sur notre territoire et plus largement en Europe.

Un sujet aussi peut nous préoccuper sur l'impact des crédits suite à un début d'année et une fin d'année 2024 de politique nationale qui a pu nous inquiéter sur les débats budgétaires. C'est un peu moins inquiétant suite au PLF qui a été voté, mais on note quand même des baisses de crédits de l'État sur certains sujets et notamment sur la rénovation des plates-formes énergétiques de l'habitat. A un moment où on a besoin de décarboner, mais aussi de baisser la facture pour les particuliers, il ne faudrait pas que l'État se désengage totalement de ces sujets et abandonne certaines agences de l'État. J'en profite pour rappeler qu'on a besoin des agences de l'État, que ce soit le CEREMA, l'OFB, l'Ademe. Certains les critiquent, mais si on ne les avait pas, on serait bien embêté pour avancer sur le fonds chaleur avec l'Ademe, sur l'OFB pour connaître l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, et ce n'est pas que pour les abeilles, c'est aussi pour notre capacité à faire face à la baisse de la mélatonine parce qu'on passe notre vie soumis à de la lumière bleue qui génère des difficultés de santé. Pour ceux qui ont participé à la journée de jeudi, et je les remercie pour leur intervention ou pour les petits mots que j'ai eus après et que j'ai transmis aux services, on a besoin de continuer à avancer, je sais que certains réclament des pauses sur la transition énergétique sous prétexte qu'on aurait une électricité décarbonée à 95 %, ok très bien, mais je rappelle qu'il y a du gaz et que la plupart des véhicules tournent à l'essence. Le sujet est bien de continuer à électrifier, ne pas arrêter et en même temps d'essayer de baisser les consommations. La pause ne serait pas la réponse la plus pertinente, au contraire.

Je ne vais pas faire le ROB avant le ROB, je laisserai la parole à Corinne pour cela.

Pour finir, Pierre GERVAIS, délégué de Limonest, met fin à ses différents mandats pour raison personnelle. Je tiens à remercier Pierre qui siégeait notamment en CAO sur des sujets qui sont parfois très techniques, dont il n'est pas toujours simple de comprendre les tenants et aboutissants et pourtant, et là je parle sous le contrôle de Corinne qui en a fait beaucoup avec moi, il a toujours eu un regard pertinent, des questions pour arriver à comprendre mieux, parce que pour quelqu'un qui arrive, c'est plus difficile. Je le remercie pour son assiduité, pour ce qu'il a pu faire avancer à son humble niveau et pour ses participations régulières en Comité.

• Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe PERARDEL, délégué de Saint Germain au Mont d'or, est désigné comme secrétaire de séance.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

Compte rendu des décisions prises par le Bureau

Confer page 26.

M. PEREZ.- Le Bureau s'est réuni le 13 décembre 2024 avec le vote de 9 délibérations :

- Approbation du règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service ;
- Approbation de la convention de partenariat Baty+ ;
- Adhésion de la Métropole de Lyon au Conseils en énergie partagé ;
- Renouvellement de l'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion du Rhône, cdg69 ;
- Protection sociale complémentaire avec l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le centre de gestion pour le volet prévoyance et la modification de la délibération pour le risque santé ;
- Renouvellement de l'adhésion au dispositif proposé par le centre de gestion du Rhône de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement, agissements sexistes dans la fonction publique pour une période de 4 ans ;
- Redevance d'appuis propre d'éclairage public avec la société Birdz

- Approbation de la convention d'appuis communs vidéoprotection sur le territoire de la commune de Genay
- Travaux câblage Completel - route de Paris-Charbonnière-les-Bains.

☐ **Compte rendu de l'activité du Président**

M. PEREZ.-

- **29 novembre 2024** : Conseil d'administration et assemblée générale de l'ALEC ;
- **5 décembre 2024** : Le SIGERLy recevait ses homologues des syndicats d'énergie de la région, TEARA, et on recevait des représentants de GRDF avec, pour l'occasion, l'ancien n°2 de GRDF, Président maintenant de France gaz, Frédéric MARTIN qui nous a donné un panel complet de la situation énergétique en Europe, particulièrement sur le volet gaz et la nécessité d'en consommer moins et de monter en gamme sur le biogaz. Il nous a dit qu'en France on est plutôt en avance et que le territoire AURA devrait se mobiliser encore plus sur ces sujets ;
- **6 décembre 2024** : Réunion avec l'ensemble des syndicats d'énergie au Cluster Lumière ;
- **13 décembre 2024** : Bureau décisionnel et politique ;
- **20 décembre 2024** : Rendez-vous en mairie de Genay et en mairie de Ternay ;
- **24 janvier 2025** : CAO achat d'électricité. Et CCSP et CCPE consacrées aux CRAC avec les concessionnaires, mais c'était aussi un moment d'acculturation sur tout le sujet taxe énergétique, que ce soit gaz ou électricité ;
- **31 janvier 2025** : Commission générale pour préparer ce Comité ;
- **6 février 2025** : Journée éclairage public, où on a parlé biodiversité, trame noire avec la Métropole, le CEREMA et d'autres acteurs et notamment Rémy GAZAN pour Champagne-au-Mont-d'Or nous a présenté le SDAL et le travail qui a été fait. Cette journée a été particulièrement appréciée par les élus et on a eu du monde. Et l'après-midi, on a eu un focus sur les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière, ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire ;
- **7 février 2025** : Réunion TEARA dans le Puy-de-Dôme. Et un bureau décisionnel et politique auquel je n'ai pas pu participer ;
- **12 février 2025** : Nous avons reçu nos homologues d'Ille-et-Vilaine, le SDES 35, nous avons pu parler de plein de sujets, c'est toujours intéressant d'échanger avec des homologues qui ont un territoire plus rural que le nôtre, parce que c'est la métropole de Rennes, mais ça s'étend sur tout le territoire d'Ille-et-Vilaine. Nous avons malgré tout des sujets assez communs, sur lesquels ils avancent et dont on peut s'inspirer et d'autres sujets sur lesquels nous avançons et dont ils ont besoin à leur tour de s'inspirer.

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

☐ **Compte rendu des décisions prises par le Président**

Confer page 27.

Notifications :

- 6 marchés subséquents de maîtrise d'œuvre.

Décisions :

EP/DCR :

- 4 financements par fonds de concours : Corbas, Irigny et 2 pour Oullins-Pierre-Bénite.

Finances :

- 1 prêt Intracting de 1,8 M€ auprès de la Banque des Territoires au taux fixe de 1,79 % ;
- 1 prêt de 1,5 M€ auprès de la Banque Postale pour la rénovation de l'éclairage public au taux fixe de 3,15 % ; c'est là où on voit qu'il y a tout intérêt à aller chercher des crédits et à mobiliser notre réseau auprès de la Banque des Territoires.

Arrêtés :

Pôle Ressources

- Une délégation attribuée à la Chargée des Assemblées pour l'apposition du paraphe sur les feuillets du registre des délibérations, arrêtés et décisions ;
- Désignation des représentants de la Commission thématique permanente Commission générale, avec l'accueil d'Anne REVEYRAND au sein de la commission.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

M. PEREZ.- J'en viens à l'ordre du jour.

Délibérations d'intérêt commun

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n°C_20250212_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 27 NOVEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 2/19.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou remarques sur le procès-verbal du précédent comité ? *Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 46 (149 voix)
Contre : 0 voix
Abstention : 1 (1 voix) Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or)

Le procès-verbal du Comité Syndical du 27 novembre 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250212_02

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 4/19.

Mme SUBAÏ.- Notre débat d'orientation budgétaire vise à partager les grandes orientations et à informer de la situation financière du SIGERLy.

Vous avez également fait cet exercice dans vos communes respectives et à la Métropole et vous ne serez donc pas surpris que pour construire un budget 2025 cohérent avec l'évolution du SIGERLy, ancré dans le réel et soutenable, nous nous appuyons sur une trajectoire financière de notre structure et de son contexte. Notre objectif est de confronter les besoins liés à notre activité et les demandes des communes au contexte général des collectivités et en particulier au SIGERLy.

Cette préparation budgétaire se fait dans un contexte circassien. Nous sommes impactés par un contexte géopolitique toujours tendu, une économie qui ralentit et un recul de l'inflation. Quant au monde de l'énergie, on enregistre des baisses, le prix du MWh a largement diminué, mais on n'arrivera quand même pas au niveau d'avant. En voyant le pic sur ce graphique et la courbe par la suite, on a presque l'impression qu'on est revenu aux chiffres d'avant 2022, mais pas du tout.

Le budget de l'État qui est encore resserré nous impacte, au moment où nous avons préparé ce rapport, nous n'avons pas beaucoup de données, nous en avons un peu plus aujourd'hui, mais le budget reste resserré pour l'État pour faire face aux enjeux de réduction de la dette.

L'économie nationale ralentit et voit se réduire les recettes liées aux taxes, en particulier les droits de mutation immobilière.

Si on se consacre maintenant à l'atterrissage 2024, nous avons fait preuve de beaucoup de prudence et finalement, l'atterrissage 2024 du budget présente des opportunités grâce aux performances obtenues dans les différents domaines en fonctionnement, mais aussi aux marchés sur lesquels on a beaucoup travaillé, notamment le marché de géoréférencement, maîtrise d'œuvre et de travaux par la réduction des tarifs et u fait que nous ayons mis fin aux avances automatiques. Ceci nous permet d'envisager une année 2025 voire une année 2026 soutenantes pour les projets de nos communes.

En ce qui concerne l'épargne, les ratios d'épargne présentent les résultats dégagés par le SIGERLy en fonctionnement, l'effort d'investissement souhaité par les communes adhérentes et les nouveaux projets à envisager sur les territoires, ainsi que les dispositifs d'avance qui vont pouvoir être examinés et planifiés plus aisément au sein de l'autorisation de programme 2025 grâce à ces bons résultats.

Vous voyez un pic sur 2023, je vous rappelle qu'on avait perçu 5 trimestres sur la TICFE et sur 2024 et 2025 on est revenu sur 4 trimestres. Et vous voyez la projection 2026.

M. PEREZ.- On voulait vous faire un focus sur les différentes activités du SIGERLy dont une qui est très importante, à savoir les travaux que nous pouvons conduire pour vous en termes de dissimulation coordonnée des réseaux et en termes d'éclairage public.

On continue à avoir des travaux dissimulation et des projets identifiés malgré un contexte complexe en termes budgétaire pour vous, communes, et pour la Métropole de Lyon avec beaucoup de chantiers structurants de la Métropole sur vos territoires. 13 M€ sont mobilisés, on verra dans l'année ce qu'il en est, si on est sur ces niveaux ou si c'est moins.

Sur l'éclairage public, dans le cadre du dispositif européen ELENA, j'ai eu la bonne nouvelle aujourd'hui de recevoir un mail m'indiquant que d'ici 10 jours nous aurions 700 000 € sur le compte du SIGERLy, comme quoi ça sert de se mobiliser pour récupérer des crédits et avancer, pour la réalisation de 30 Schémas Directeurs Aménagement Lumière pour quasi rien pour les communes. C'est un réel outil pertinent, ceux qui l'ont fait pourront vous le dire, n'hésitez-pas, on a besoin, cela permettra d'affiner le pilotage et les consommations sur votre parc. On n'est pas mauvais, fin 2024 on est à 51 % de leds, en 2025 à 62 % et je pense que l'estimation est prudente, et en 2026 on va continuer à avancer à votre bénéfice et pour faire gagner vos communes, mais aussi le SIGERLy. Et la nouvelle importante pour 2025 pour le SIGERLy et pour la ville de Bron, c'est le transfert de la compétence éclairage public de

Bron. Nous sommes contents de cette proposition et de ce travail en commun. Nous avons confiance les uns en les autres pour avancer sur ces sujets.

Le travail réalisé par le SIGERLy porte ses fruits, au-delà du chiffre de 7,6 M€ économisés entre 2022 et 2025, ce que j'appelle le coût de l'inaction, à savoir si nous n'avions pas fait porter les efforts sur la rénovation par la transformation, si nous n'avions pas investi dans la modernisation du parc, si nous n'avions pas agi sur l'abaissement, l'extinction à certains endroits, le choix de température de couleur, la détection, sur les années 2024 et 2025 on aurait 3 M€ de différence au budget du SIGERLy. Cela nous aurait *mis à sec* en termes de trésorerie si on n'avait pas fait ces efforts et si le parc n'avait pas été rénové. Ça sert au SIGERLy pour s'en sortir financièrement, avoir de la trésorerie et ça sert pour vous, ça fera des remboursements qui seront moins importants dans vos contributions.

On a gagné presque 10 000 points lumineux entre le début du mandat et maintenant par un certain nombre de transferts de compétence. Non, on n'ajoute pas de points lumineux, quand on le fait c'est parce qu'il y a des nouveaux quartiers, des zones d'aménagement concerté, et je sais de quoi je parle à Saint-Genis-Laval avec le Vallon, on a ajouté beaucoup de points lumineux donc il faut les exploiter et investir correctement. Vous voyez aussi le pourcentage leds qui est assez important et qui dépasse les 50 % alors qu'on parlait de 27 %. La courbe a mis un peu de temps à monter et là, elle commence à s'infléchir fortement. Et en même temps, les charges de maintenance sont stabilisées à 2,3 M€. On peut se satisfaire de résultats qui sont assez probants, si on pouvait le faire sur tous les sujets, ce serait formidable. En tout cas, sur l'éclairage public on a su être au rendez-vous, être présent et je pense qu'on peut remercier les équipes qui ne chôment pas sur ces sujets et en même temps qui continuent à avoir beaucoup de travail sur l'enfouissement des réseaux.

En ce qui concerne la partie concessions, je vous laisse prendre connaissance du document qui vous est affiché, mais vous avez sans doute lu le ROB. Avec 4,8 M€ de recettes, on reste assez prudent, l'an dernier on l'avait été aussi et on a réussi à récupérer des recettes parce qu'il y a un travail de recollement, assez administratif notamment pour aller voir les travaux qui sont réellement réalisés sur l'éclairage public sur les communes qui ne nous ont pas délégué la compétence. On ne voit pas les factures donc un gros travail est fait par les équipes sur la concession, mais aussi les finances et le secrétariat général, c'est un vrai travail d'équipes. Ce n'est pas le plus intéressant, mais ils réussissent à récupérer des centaines de milliers d'euros voire 1 M€ sur 2024.

J'avais demandé un éclairage qui me paraît important sur le groupement d'achat d'énergie. Vous êtes peut-être plus calés que moi pour ceux qui ont baigné là-dedans depuis des années, on parle souvent en GWh, mais je voulais voir ce que ça représentait sur une année en termes budgétaire et si vous faites l'addition du budget final estimé 2025, que ce soit en électricité en 36 kVA en dessous, au-dessus, ou en gaz, on achète plus de 50 M€ d'énergie ; il y a un vrai sujet de performance là-dessus, contraint avec les prix du marché, on n'invente pas les prix, on aimerait tous payer pas cher. Un gros travail est mené et il y a une grande responsabilité à mener des marchés comme ça et à essayer de vous fournir le prix le plus juste pour que ça ne soit pas trop compliqué pour vos budgets. Mais comme vous avez pu le voir pour l'électricité, ça a été un sujet pour le syndicat pas forcément évident. Là encore, je remercie le travail des services qui sont assez vigilants pour essayer d'ajuster au mieux l'achat, accompagnés par nos AMO.

M. GUELPA-BONARO.- Je poursuis la présentation sur le sujet de la stratégie patrimoniale et du CEP.

Nous avons d'abord une partie réduction de la consommation d'énergie par des enjeux de maîtrise d'usage, de sobriété, de maîtrise de l'exploitation avec des projets en cours depuis un certain nombre d'années, mais aussi des projets en réflexion au niveau de la maîtrise d'usage et de la sobriété pour consommer la bonne énergie au bon moment si on en a vraiment besoin et là, il y a une discussion commune avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat que j'ai l'honneur de présider et que vous connaissez sans doute bien pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements de vos habitants.

Et l'autre partie consiste à prioriser les investissements, aller chercher des Schémas Directeurs immobiliers, des audits énergétiques, un accompagnement sur les investissements lourds avec l'accompagnement des services CEP du SIGERLy pour vous aider en cela. Et notamment optimiser les lots investis avec des SDIE pour cibler les sites prioritaires, tous corps d'état, cibler les travaux dans des sites prioritaires et donc réaliser des travaux en mobilisant les financements. C'est toute une ingénierie technique, mais aussi une ingénierie financière pour vous aider à faire des investissements qui réduiront les consommations d'énergie le plus rapidement possible. C'est un financement sur l'ensemble de la chaîne avec des fonds ELENA qui devraient arriver, des fonds ACTEE aussi en partenariat avec la Métropole de Lyon qu'on est allé chercher ensemble ; ce sont plusieurs millions d'euros pour l'ensemble des collectivités depuis 2020. Et il y a aussi une aide au montage des dossiers DSIL et les services du SIGERLy vous aident pour instruire tout ce qui est prime éco-chaleur de la

Métropole de Lyon grâce au fonds chaleur de l'Ademe. Un certain nombre de communes de la Métropole ont bénéficié de cette prime éco-chaleur dont Rochetaillée-sur-Saône.

Je fais maintenant un zoom sur l'investissement, avec un gros travail d'ingénierie technique et financière pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments avec notamment les avances remboursables jusqu'à 500 000 €, des AMO pour sécuriser les économies d'énergie générées et cela fait le lien avec le prêt Intracting auprès de la Banque des Territoires. Et un travail sur les ENR avec le photovoltaïque est également fait, vous avez vu passer l'AMI photovoltaïque il y a deux ans qui avance, la moitié du productible identifié devrait se concrétiser, mais on s'est aperçu qu'il y a peut-être besoin d'accompagner un peu plus les communes sur les sujets juridiques et administratifs et le SIGERLy réfléchit à amplifier son offre de développement des ENR auprès des communes, ce sera sans doute un sujet lors des prochains comités.

M. PEREZ. - Je reprends la main pour évoquer le projet européen ELENA. On a voulu vous montrer par des chiffres les différents axes qui vont être mobilisés. C'est un programme d'investissement sur trois axes : la rénovation énergétique avec le choix d'accompagner 22 rénovations globales plus 25 rénovations par geste. Et c'est ce que l'on évoquait aujourd'hui avec nos homologues d'Ille-et-Vilaine qui voudraient aussi partir dans le dispositif ELENA, ils ont monté un dossier de pré-candidature et c'est assez long à constituer. Ils nous ont demandé comment on a fait pour identifier le potentiel de rénovation et nous avons travaillé ce potentiel de rénovation dans le cadre des AMI ACTEE de la FNCCR où on a souvent candidaté en groupement avec la Métropole, l'ALEC, parfois avec les communes en direct. Cela nous permet de voir un potentiel intéressant sur la rénovation. Sur l'éclairage public, là encore on avait fait un travail, pas dans le cadre des AMI ACTEE, mais on a déposé des dossiers fonds verts, ce qui nous a permis de connaître les PPI et d'avancer. Il y a tout un travail de structuration qu'on avait déjà fait, qu'on peut mobiliser, qui peut être financé.

Il y a également ce qu'a évoqué Philippe sur les ENR avec ces installations que l'on souhaite développer dans le cadre d'une offre plus concrète que l'AMI qu'on avait déjà pu faire. Ce qui nous permettra d'atteindre les 45 M€ d'investissements qui font le coefficient multiplicateur parce que c'est comme ça que ça fonctionne pour ce dispositif, 1 € de subvention pour 20 € d'investissement afin que ces fonds servent réellement à générer de l'investissement derrière, mais c'est le but. Il n'est pas uniquement de subventionner du fonctionnement, mais j'avoue que ça fait plaisir de faire rentrer plusieurs centaines de milliers d'euros pour financer des postes avec 7,4 ETP qui viennent compléter les fonds qu'on a déjà pu obtenir de la part d'ACTEE dans différents AMI, on va chercher des fonds pour financer l'ingénierie mise à disposition et mutualisée pour les communes.

Et aussi, nos bureaux d'études et les études réalisées, notamment les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière, il y aura aussi des SDIE et d'autres prestations externes qui nous permettent de structurer. J'insiste, un travail important avait été fait et cela va nous permettre d'aller plus loin, mais cela nous a déjà permis d'embaucher quelqu'un sur les marchés publics parce que pour réaliser des études et avoir des bureaux d'études, il faut lancer des marchés et pour cela, il faut avoir des personnes pour assurer le juridique.

C'est un job sur lequel on ne peut pas se permettre de ne pas être rigoureux, n'étant pas juristes il faut que des gens le fassent à notre place.

M. PERARDEL. - J'en viens aux projets 2025 pour le système d'information, sous la direction d'Anthony BRESSON.

Il s'agit d'adapter l'environnement de travail et les outils aux enjeux de demain : le SME, système de management de l'énergie, SEDIT le logiciel de gestion financière, et un travail sur les ateliers IA, avec une réflexion autour du potentiel de l'IA par rapport aux activités du SIGERLy.

Il s'agit également de déployer de nouveaux services pour nos adhérents partenaires, prestataires et les usagers, surtout les signalements des pannes, l'extranet. Et le Plan Corps de Rue Simplifié, PCRS, pour cartographier nos réseaux, plans, référencements, armoires et poteaux.

Pour un budget total de 400 000 €.

En ce qui concerne les moyens généraux, il s'agit d'adapter l'environnement de travail et les outils de l'institution aux enjeux de demain (locaux, structuration, assemblées et la GED), avec une attention sur les coûts et les achats durables. Il s'agit aussi de transformer la flotte automobile. On devrait en fin de mandat avoir complètement électrifié notre parc.

Pour un budget total de 40 000 €.

M. CHIKH.- Vous l'aurez compris, l'année 2025 n'est pas comme les autres parce que depuis le début de notre mandature nous n'avons pas eu une année réellement référence.

Nous nous sommes emparés de ressources au service de réalisation du plan de mandat, ces outils ont évolué et cela a été synonyme de progrès pour nos équipes dans nos modalités d'actions.

Concernant les affaires juridiques, il s'agit de démarches très ordinaires lorsqu'on arrive dans des démarches contentieuses avec certains opérateurs ou partenaires.

Moins ordinaires en revanche, nos actions et nos politiques de sécurisation des documents. Nous avons beaucoup avancé et nous sommes montés en compétence.

Quelques mots concernant la politique d'achat que nous qualifions de vertueuse, durable et performante pour nos membres, priorisée dans le SPASER : schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsable. Nous avons engagé la transformation de nos marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, guidés par la recherche d'une plus grande performance énergétique, sociale et économique, appuyés par un audit externe. Cela s'est traduit par une tarification plus avantageuse pour le SIGERLy absorbant l'inflation. Il ne s'agit pas d'un effet d'aubaine, mais bel et bien du résultat de notre stratégie.

La partie maintenance et éclairage public a été revue grâce à la forte rénovation des parcs d'éclairage et au nouveau marché qui produit des baisses significatives. Les résultats 2024 et les perspectives pour 2025 sont positivement impactés par les nouvelles conditions contractuelles et ont permis de contenir notre budget au service de nos communes membres. C'est en partie lié aux fins d'avance automatique.

Pour terminer, je voudrais vous faire part du travail réalisé concernant la centrale d'achat, que nous qualifions de solution agile. Il s'agit d'une réflexion permettant à nos membres de bénéficier de marchés prêts à l'emploi. Ce travail s'inscrit de façon plus large dans une démarche d'échange en interne mais aussi avec notre partenaire pour développer une politique d'achat vertueuse en matière sociale et environnementale au sein du SIGERLy. C'est un sujet que nous qualifions de majeur et sur lequel je reste vigilant.

J'aimerais vous en dire plus, je le ferai lors de notre prochain point d'étape. Tout ce que je peux vous dire actuellement, c'est que la dynamique est lancée, elle est prometteuse et à ce titre, je tiens à remercier Madame la Directrice générale adjointe aux Ressources et Madame la Chargée de mission marchés publics transition énergétique, récente recrue, et qui porte ce dossier sous la direction de Mme la DGA aux Ressources.

Le budget total pour tout cela est de 90 000 €.

M. JAL.- Concernant la communication, le SIGERLy poursuivra en 2025 ses efforts pour une meilleure identification de son rôle et de son positionnement par et pour ses partenaires, ses prestataires et le grand public. L'objectif est de valoriser ses expertises et de développer la communication autour des thématiques de l'énergie, de la transition énergétique, du développement durable et de la sobriété.

Nous mettrons l'accent sur l'information d'un point de vue pédagogique notamment en renforçant l'information auprès des délégués des communes adhérentes et de la Métropole de Lyon, avec le nouvel extranet, la newsletter que vous recevez - si vous ne la recevez pas, n'hésitez-pas à demander aux équipes de Caroline pour la recevoir -, les décriptages, les kits ressources du délégué, les replays notamment des comités.

En 2025, les 90 ans du SIGERLy seront fêtés en juin prochain vraisemblablement dans la commune où il fut fondé. Prenez date pour bloquer vos agendas sur un mois très sollicité en termes d'organisation de manifestations.

Le budget global s'élève à 75 000 €, mais on sait déjà qu'on n'utilisera pas tout dans la mesure où la cérémonie des vœux a été annulée pour des considérations budgétaires et de sobriété.

En ce qui concerne la communication digitale, nous poursuivons le développement de la présence du SIGERLy sur LinkedIn et Facebook sur la vie du syndicat mais aussi ses activités auprès des communes et de la Métropole. Il nous faut aussi alimenter et poursuivre le déploiement de la nouvelle plate-forme d'information à destination des communes adhérentes et agents du SIGERLy et poursuivre le développement de la communication interne dans la démarche RSE et de la part employeur que nous développons. Il s'agira aussi de travail sur un accès à une communication plus pédagogique auprès des adhérents et du grand public, avec la mise en circulation d'expositions, la participation à des salons, la création d'événements thématiques comme les mardis visite, les matinales et la participation aux Journées du patrimoine en 2025 et les 90 ans du SIGERLy.

On est sur un budget qui a été revu au plus juste et qui n'est que sur du fonctionnement et pas d'investissement prévu cette année.

Mme BRUNEL.- Sur la partie ressources humaines, on vous a remis les principes de la politique RH au service des communes membres. L'objectif du service RH est de vous offrir une ingénierie solide, vous apporter expertises et conseils, anticiper les enjeux de la transition énergétique, faire preuve d'innovation et de permettre des économies d'échelle avec ce principe fondateur de la mutualisation.

Le SIGERLy permet le portage d'une masse salariale experte. Cela permet aux communes de percevoir directement des subventions, on l'a vu dans le cadre d'ACTEE par exemple avec un retour direct, on le voit aussi dans le cadre de votre réduction de charge énergétique et finalement, on porte un effectif qui vous permet de ne pas le porter au niveau de vos communes ; la mutualisation, c'est toujours intéressant pour des projets qui ne seraient pas développés sinon par manque de temps ou de moyens.

Il s'agit aussi d'accompagner les services dans leur fonctionnement et leur évolution. Dans le fonctionnement, c'est tout ce qui est autour de l'attractivité du syndicat, sachant qu'on est sur des métiers de niche donc c'est une question importante pour nous, avec une concurrence assez forte du privé. Il s'agit enfin d'accompagner l'évolution entre les enjeux de la transition énergétique et toute l'évolution rapide des métiers. Il faut être réactif et en mesure d'accompagner le changement de pratique, d'organisation.

On a eu un gros enjeu de réorganisation avec une croissance en 2023, 2024 assez forte et ensuite un palier, et il a fallu travailler là-dessus vu qu'on a développé nos activités, c'était important de caper les équipes en fonction de cela, avec l'intégration d'activités nouvelles. Il y a eu le renforcement de la direction, des services supports, tout un travail sur l'optimisation des postes. Ainsi que l'accompagnement à la conduite du changement et tout ce qui est fait autour de l'attractivité du syndicat.

On vous a précisé les effectifs au 31 décembre 2024 : 58 agents dont 5 apprentis, une moyenne d'âge de 40,5 ans donc assez jeune, et on vous indique la répartition femmes/hommes, par catégorie A, B et C et contractuels ou titulaires.

On a aussi un pilier aussi sur la démarche RSO, Responsabilité Sociétale des Organisations. On a une exemplarité en tant qu'employeur sur le sujet et vous avez pu entendre l'approche sobriété, toutes les activités qu'on fait autour de cela. Mais aussi tout ce qui est autour de la santé, qualité de vie au travail, notamment sur les questions de prévention.

Les principes en termes de ressources humaines sont aussi bien sûr de renforcer la cohésion d'équipe et le mentorat. Je voulais citer un partenariat avec des lycées professionnels autour des formations en lien avec les métiers de l'électricité, de l'éclairage public notamment avec le lycée les Canuts de Vaulx-en-Velin et le lycée Jacques de Flesselles à Lyon, avec un dialogue autour des métiers de demain et des formations, et comment on prépare ces futurs agents, techniciens, ingénieurs et comment, nous aussi, nous sommes partie prenante dans ces formations. C'était notamment mené chez nous par Fabrice VEYRY et c'est intéressant de garder ce lien avec les jeunes générations qui vont arriver demain dans ces métiers.

Le budget s'élève à 3,5 M€ pour la partie RH et le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 10 %. C'est un ratio tout à fait correct. Et il est important d'avoir en tête le fait que le SIGERLy devrait percevoir au total 503 000 € de financement dans le cadre d'ELENA et autres. C'est une bonne nouvelle, en tout cas c'est vraiment aidant et cela contribue au financement partiel de 21 emplois. Le projet ELENA finance à lui-seul 90 % d'emplois, 7,4 ETP. C'est très intéressant pour nous.

À titre comparatif, j'avais demandé par curiosité les ratios des autres syndicats. C'est toujours compliqué de comparer de syndicat à syndicat parce qu'on n'a pas les mêmes activités, pas les mêmes périmètres, mais c'est intéressant de s'y pencher. Pour vous donner un ordre d'idée, le SYDER 69 a un ratio de 14 %, Territoire Energie Isère c'est 16 % et le SIEL 42 c'est 29 %. Nous sommes donc plutôt pas mal par rapport à tous les services qu'on rend et je remercie Gaëlle qui a travaillé sur ce comparatif.

En 2024, on a travaillé sur une culture financière de contrôle de gestion à l'échelle du syndicat pour bien avoir la visibilité et la maîtrise des coûts sur les charges de personnel, à développement constant pour bien anticiper la suite, notamment dans un univers très changeant et évolutif comme on peut le connaître.

Et je voulais finir sur la question des apprentis. C'était un sujet qu'on avait voulu pousser, en 2024 on a 5 apprentis, mais il y a eu un ralentissement de par l'arrêt des aides pour l'emploi des apprentis, ce que l'on trouve dommage. Cela nous a freinés parce qu'on attendait de savoir si les aides allaient être remises ou arrêtées définitivement et dans quelles conditions. Des informations que l'on a, cela ne serait maintenant que pour les Bac+2 et les métiers en tension, ce qui sortirait les Licences pro, ce qui est dommage parce que l'on recevait plutôt ces publics au SIGERLy. C'est dommage, mais c'est important d'accueillir des apprentis et j'en profite pour dire que nous avons été ravis de les recevoir, du travail

qu'ils font, ce sont des personnes de qualité qui amènent de la fraîcheur et plein d'idées nouvelles. Et je remercie le service Ressources et toute l'équipe du SIGERLy.

Mme SUBAÏ.- Vous voyez l'ambition du SIGERLy. L'équilibre de 2025 reste complexe et la prospective le montre. Vous avez également une projection sur 2026.

Malgré cela, les activités essentielles portées par le SIGERLy vont permettre d'offrir des opportunités sur tout le territoire.

Rester ambitieux pour soutenir les communes est notre maître mot. En 2025, nous bénéficierons du résultat de 2024 et cela permettra de réduire l'emprunt de prospective. Nous avons prévu une planification des projets à hauteur de 28 M€, mais nous prévoyons aussi une clause de revoyure dans l'année pour réajuster et revoir ce chiffre à la hausse ; nous sommes restés très prudents comme nous l'avions fait sur le précédent exercice et nous continuerons à le faire puisque c'est comme ça que nous fonctionnons.

Vous nous avez demandé de faire parler les chiffres, ce que nous faisons grâce à ce ROB. Je remercie tout le monde pour ce travail, c'est une fierté de présenter un rapport de cette qualité, mais je ne fais que le présenter, c'est grâce aux services, et en particulier au service financier, qui ont voulu absolument faire de ce rapport d'orientation budgétaire un véritable outil de débat sur les projets afin de donner du sens. Merci à Madame la Responsable service Finance – comptabilité, et Madame la DGA aux Ressources qui représentent ici tout le travail qui a été fait et merci à toutes les équipes.

Je conclurai sur le fait que le SIGERLy apparaît comme un atténuateur pour absorber les aléas géopolitiques et économiques et surtout continuer à engager des actions au bénéfice des communes du territoire.

C'est l'esprit des grandes orientations qui vous ont été présentées et qui vont se traduire par un budget au prochain comité, où je vous donnerai un peu plus de chiffres.

Place au débat maintenant.

M. PEREZ.- Après cette présentation, y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DUBIEF (Bron).- Merci Corinne de ne pas avoir parlé trop de chiffres, mais plutôt de projets parce que c'est intéressant de savoir à quoi sert l'argent et c'était le sens de mes remarques précédentes. C'était vraiment très intéressant d'avoir ces éléments sur les projets.

J'ai une remarque de fond sur ce rapport d'orientation budgétaire, on n'a qu'une année de prévision après le prochain budget 2025, on a 2026. Normalement, on parle d'orientation pluriannuelle, la bonne pratique est de trois à cinq ans pour nous permettre une mise en perspective des engagements du SIGERLy qui sont dans la durée, vous l'avez dit, puisque c'est un partenaire qui va avoir 90 ans. Du coup, c'est compliqué de se projeter sur la santé financière du SIGERLy avec juste une année de projection, année 2026.

Et globalement, je note la baisse tendancielle des épargnes avec un autofinancement structurellement faible et qui est donc soutenu par l'emprunt assez massivement. J'ai bien noté, ce n'était pas dans le rapport, mais merci de l'avoir souligné, que l'épargne nette du SIGERLY est de 3 M€ sur le résultat 2024 et c'est important de regarder un projet de budget à l'aune du résultat 2024 et du coup, si vous avez des éléments complémentaires sur le résultat 2024, je suis preneur.

Du coup, je comprends mieux la stabilité de la charge de la dette pour 2025 parce que je trouvais que l'augmentation était faible avec 17 M€ de nouveaux encours de crédits et 10 M€ de remboursement, ça faisait +7, mais +7 - 3, ça fait beaucoup moins. Je comprends mieux le fait que l'augmentation du coût de la dette soit faible. Et cette dette est de qualité, elle est très dérisquée et c'est bien de s'endetter pour des biens durables, il n'y a aucun souci.

Et je voulais savoir si les chiffres sont présentés pour 2022, 2023 et 2024 sont du réalisé ou si ce sont les prévisions.

Mme SUBAÏ.- C'est le réalisé.

M. DUBIEF.- Dernier point, qui est un sujet qui nous appartient tous et qui pour moi est essentiel, la capacité qu'on doit avoir et demander, au-delà des contraintes de la commande publique, à acheter de l'énergie à moyen terme désormais. Si en effet il y a des fluctuations, aujourd'hui on a la capacité d'acheter de l'énergie pour 2027, 2028 et même jusqu'à 2032, sauf que la commande publique nous interdit d'aller aussi loin. Mais au moins on peut aller jusqu'à 3 ans. Dans la stratégie d'achat, je ne sais

pas si on fera la meilleure affaire du monde, en tout cas les prix du moment sont plutôt bons. Peut-être que ce sera moins cher dans 3 ans, mais peut-être que ce sera plus cher et en tout cas, ce n'est pas une mauvaise affaire et je pense que c'est intéressant, toujours dans cette vision pluriannuelle, de s'engager sur des approvisionnements à un terme plus lointain que l'année N+1 voire N+2 et N+3.

M. PEREZ.- Sur l'achat d'énergie, on avait eu l'occasion d'en discuter au téléphone il y a quelque temps quand tu étais en déplacement à Paris. En effet, les prix étaient assez stabilisés, même si on voit une poussée à la hausse ces dernières semaines qui nous interroge. On était assez d'accord sur le fait que la capacité de descendre en dessous des prix autour de 60 €/MWh, c'était frotter la lampe magique. Certains experts disent qu'ils s'attendent à une baisse, moi je vois que ça remonte, on verra ce que ça donne. On a eu des capacités de production exceptionnelles pour l'année 2024 en France, il n'y a pas de raison que ça ne continue pas sauf s'il nous arrive des problèmes de corrosion sous contraintes, mais normalement sur les centrales c'est assez géré. Il a beaucoup plu en 2024, ce qui a fait tourner l'hydraulique, ce qui n'était pas le cas l'année d'avant, le solaire fonctionne très bien. On a plutôt des choses assez positives et dans le reste de l'Europe les capacités de production continuent de sortir, tirées fortement par le renouvelable et en France, il y a de la capacité.

Après, il y a un contexte géopolitique qu'on ne maîtrise pas et des fois, on a beau être accompagné par des AMO, ils ne savent pas toujours quoi nous répondre. C'est plus sur le gaz que sur l'électricité, mais les deux sont parfois liés.

On a eu l'appel d'offres sur l'électricité, les marchés subséquents vont venir et la CAO arrive bientôt, et on aura 3 années, 2026 à 2028 où on pourra réaliser des achats et anticiper un certain nombre de clics. Après sur le court terme, 2026 est un peu fluctuante, 2027 et 2028 ont l'air un peu plus stabilisées. Mais je ne pense pas qu'on arrive à baisser plus que ce qu'on a évoqué tout à l'heure. Toutefois, le marché ayant été particulièrement erratique voire surprenant ces dernières années, on peut s'attendre à des choses. En tout cas, oui l'idée est, au sein du service Transition Énergétique piloté par son DGA et le Chargé de missions achats d'énergies, de pouvoir donner de la visibilité aux communes. Mais c'est aussi essayer de cliquer au bon moment et j'avoue que ces dernières années, ce n'est pas toujours évident, même sur l'optimisation sur le gaz des fois on s'arrache les cheveux alors qu'il y a des fluctuations de 3 €/MWh, mais vu vos contraintes budgétaires c'est bien d'essayer d'aller gratter un peu même si Antonin me dit qu'au final on attend d'aller toper à 30, mais en moyenne on ne va pas gagner beaucoup. Hier, le gaz était à 42 €/MWh pour l'année d'après.

Il y a aussi un sujet sur la fin du mécanisme ARENH dont l'optimisation nous a permis une année de vous proposer sur l'éclairage public des prix très bas. Mais la marche a été d'autant plus haute l'année d'après quand ça a augmenté. C'est aussi quelque chose sur lequel on n'a pas de visibilité. De nouvelles modalités sont proposées et on a choisi de ne pas y aller, spot + bloc en fonction de ce qu'on peut faire. On n'a pas voulu y aller, les collègues d'Ille-et-Vilaine, eux, vont y aller. On va regarder ce que font les autres, ce n'est pas si évident, il y a aussi tout le sujet autour des contrats longue durée. On a évoqué aussi avec nos collègues d'Ille-et-Vilaine l'autoconsommation collective et ce que cela vient embarquer dans nos modalités d'achat, dans notre performance d'achat, c'est pertinent. Mais c'est à regarder de près parce que ça peut être des coûts certains. Et les modalités juridiques sont très mouvantes sur ces sujets.

L'idée est d'acheter au plus juste, mais si on peut faire des bandeaux où on est plutôt performant, on n'hésitera pas à le faire. On est toujours conseillé par nos AMO.

En ce qui concerne l'épargne, la nôtre n'est pas énorme mais ce n'est quand même pas rien et elle est quand même stabilisée. L'année 2023 est atypique avec 5 trimestres de TICFE. Là, on repart à la hausse, l'année 2024 avec le décalage de contribution et la hausse du prix de l'électricité sur l'éclairage public a été rude et si on n'avait pas fait des travaux de rénovation, on n'aurait pas eu cette épargne. Il y a aussi un travail de gestion rigoureuse qui a été mené par les services pour aller chercher des recettes, mais en 2022 on était à 7 M€, en 2026 on espère 6 M€. Si on se débrouille bien sur les prix de l'énergie, qu'on maintient des charges et qu'on ne se fait pas surtaxer, on devrait y arriver. L'épargne n'est pas mauvaise chez nous et je pense qu'un certain nombre de collectivités et d'autres organismes publics seraient contents de l'avoir.

Quant à l'aspect pluriannuel, oui l'idée est de pouvoir se projeter. Là, il y a la présentation 2026, mais dans la prospective on va plus loin. On aurait pu la montrer, on essaye aussi de montrer d'où on vient, où on va. Après, on n'a pas de boule de cristal, on ne maîtrise pas tout. Des élus sont maires, conseillers municipaux et ils siègent dans d'autres collectivités, métropole, région, et en 2024 réaliser le BP 2025 avec peu d'éléments sur ce qui allait se passer et l'impact qu'on allait avoir, c'était difficile pour une année, mais alors sur 2026 et 2027... L'idée n'est pas non plus de montrer quelque chose qui soit complètement *déconnant*, même si c'est un exercice de prospective et que ça peut changer.

M. DUBIEF.- C'est réglementaire.

M. PEREZ.- Je suis d'accord, après l'exercice de prospective existe, il n'est pas tout à fait juste parce que d'ici le BP on aura des ajustements et les éléments finalisés de 2024 sont en train d'être travaillés et on les aura au compte administratif.

Je pense que ce qui est montré au ROB sur l'estimé 2024 est bien meilleur que ce qu'on avait pu vous proposer. Sur le ratio de désendettement qui est aussi intéressant, on vous met 5,2 ans pour 2024, 5,8 ans sur 2025, l'an dernier on vous montrait des chiffres à plus de 7 ans qui, pour moi, étaient compliqués à vous montrer ; c'est aussi pour ça qu'on a fait des choix budgétaires l'an dernier pour ne pas dégrader les indicateurs et parce qu'on ne savait pas ce qu'allait réellement donner l'année. Il y a eu un travail important des services pour réaliser les affaires et pour ajuster au mieux ce qu'on pouvait réellement faire, parce que c'est facile d'inscrire des crédits et que les entreprises ne fassent pas le job. On aurait fait de la trésorerie, mais il faut arriver à payer les salaires à la fin du mois. Oui, on peut pousser l'exercice plus loin, mais ça reste un effet de boule de cristal.

M. CHIKH.- On le voit dans nos communes aussi, par rapport au PLF, plan de loi de finances, c'était assez exceptionnel cette année de prévoir quelque chose d'exploitable. J'entends que c'est réglementaire, après c'est réglementaire pour quoi ? Dans l'esprit de la loi, c'est réglementaire parce qu'il convient que ce soit exploitable, mais si on s'en tient au fait que c'est réglementaire, mais qu'on propose quelque chose qui n'est pas exploitable, je ne vois pas en quoi ça apporte quelque chose aux communes.

En tant qu'élu de Villeurbanne, c'est comme ça que j'accueille les choses. C'est comme ça que j'ai accueilli aussi le plan de loi de finances qui nous a fait sauter au plafond, redescendre et ressauter.

M. JAL.- Là tu peux redescendre parce que Villeurbanne est moins touchée.

M. DUBIEF.- Merci pour tous ces éléments, mais je veux dire que la vision pluriannuelle s'entend notamment sur les engagements. La charge de la dette, les engagements d'investissement pluriannuel, vous les avez, après j'entends bien que sur les recettes et les coûts de l'énergie, ce sera Madame Irma, cependant l'exercice doit être fait et mon propos est de dire que pour que le conseil syndical puisse voter de manière éclairée, il faut le partager, avec les réserves que vous émettez, pas de souci, j'ai le même problème dans ma commune. Comme je suis aussi adjoint aux finances de ma commune, je ne vais pas vous dire le contraire.

Au regard de l'épaisseur du budget du SIGERLy et de son rôle d'amortisseur, ce n'est pas neutre de savoir si dans la durée c'est tenable, notamment quand on finance l'investissement, la dette. Avec un taux moyen qui va progresser parce que les taux sont plus élevés qu'il y a 3-4 ans, de fait la charge de la dette augmente. Si l'épargne n'augmente pas, la charge de la dette va vite devenir insoutenable avec un effet assez rapide.

C'est juste ce que je mets sur la table. J'ai pleine confiance dans ce qui est fait, mais on doit voter, nous conseillers syndicaux, d'une manière éclairée et là, il manque une brique. Tu disais, Eric, que tu nous la fourniras au moment du BP et cela me convient très bien.

M. PEREZ.- J'entends et ça me va. Dans ce mandat, il y aura un prochain ROB l'année prochaine et on peut essayer de pousser la prospective plus loin. Je suis assez d'accord en termes de transparence et je souhaite que dans toutes les communes on puisse présenter aussi les budgets communaux de manière assez transparente avec tous les éléments pour l'année en cours et pour les années d'après. Je pense que dans la plupart des communes il n'y a aucune problématique. J'ai toute confiance.

Sur les AP/CP, il y a des éléments de prospective.

En ce qui concerne le taux moyen d'endettement, les taux sont hauts actuellement, heureusement qu'on a le financement de la Banque des Territoires, mais on va aussi perdre un certain nombre d'emprunts autour de 3-4 % ; j'espère que les mouvements géopolitiques feront que les taux d'intérêt resteront assez stables, au moins pour l'économie et pour les fins de mois des Français, mais on devrait à peu près s'en sortir. De 2009 à 2014, on a fait 67 M€ d'emprunts à presque 4 % en moyenne, depuis le début du mandat en doublant les investissements on a fait 44 M€ d'emprunts à 2 % de moyenne. On a été plutôt bon et on a su bien négocier - et là je pense à Nathalie MAMAN et Claire TOPENOT - avec les institutions bancaires à un moment où ça n'a pas toujours été simple, mais vous avez dû le vivre dans vos communes.

On continue d'essayer d'avoir une gestion rigoureuse qui nous permet de continuer à investir fortement. L'an dernier, je vous avais dit que ce sera le pic d'activité et que ce serait difficile de faire plus, force est de constater qu'en termes de crédit d'investissement on est plus haut que l'année dernière, on continue de vous accompagner sur un certain nombre de sujets. Vu toutes les affaires qu'il y a sur le territoire, oui on aimerait pouvoir vous aider, mais il faut quand même faire des choix. Et de toute façon, les entreprises ne peuvent pas multiplier leurs salariés et elles ne peuvent pas tout réaliser. On essaie de faire au mieux. En tout cas là, les indicateurs sont meilleurs que ceux qu'on a pu vous montrer l'an

dernier, il y a une solidarité, on continue d'investir à vos côtés parce que c'est l'objectif et l'ADN du syndicat de continuer à investir, vous accompagner sur la démarche de transition énergétique malgré les incertitudes de la vie politique nationale, les tensions géopolitiques ; il ne faut jamais ouvrir les chaînes d'info en continu en ce moment parce que c'est compliqué, en tout cas on a essayé de stabiliser les charges, la capacité de désendettement est raisonnable en comparaison à d'autres structures et on avance. On vous le montrera lors du BP le mois prochain.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. JAL.- Je relaie une demande de maires du secteur nord-ouest, principalement les maires d'Écully, Limonest et La Tour-de-Salvagny, par rapport aux engagements pour l'année 2025 notamment sur la planification des travaux qu'il y aura sur les communes, mais aussi les montants des travaux qui seront engagés.

On en a parlé avec la vice-présidente, mais comme Max VINCENT m'a redit de bien intervenir ce soir, je pourrai témoigner que je l'ai bien fait.

M. PEREZ.- Les éléments seront fournis rapidement. Il fallait passer le ROB et il y a eu un comité d'engagement il n'y a pas longtemps pour arbitrer un certain nombre de projets. D'autant que ces comités d'engagement ont lieu tous les mois, ce sont des revues de projets de ce qui sera réellement fait ou pas, aussi bien au niveau des communes que des impacts des chantiers métropolitains pour arriver à ajuster au mieux. Et quand des projets n'ont pas pu être pris en début d'année, parfois on peut les reprogrammer comme on a pu le faire en 2024.

En tout cas, on continue d'accompagner et d'investir pour cette année et l'année prochaine.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de voter pour prendre acte sur le fait que l'on a eu le débat.

Il est procédé au vote électrique électronique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie et je remercie encore les services pour tout le travail, le document de présentation. Même s'il est perfectible, il est quand même assez didactique, nous avons essayé de mettre en avant des projets, nous avons été transparents en termes de financement. C'est toute la mécanique de l'ensemble des services qui travaillent pour vous au quotidien, ce n'est pas juste pour se faire plaisir, c'est aussi pour accompagner le développement du territoire.

Délibération n°C_20250212_03

CONTRIBUTIONS DÉFINITIVES À METTRE EN RECOUVREMENT EN 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 7/19.

Mme SUBAÏ.- Le montant total à recouvrer est de 28 325 477,32 €.

Vous avez les sommes globales calculées après constatation des factures EP/DCR, ainsi que la part du SYDER qui reste à 1 633 223,74 €. Pour un montant global de 28 325 477,32 €.

Pour information, l'évolution des contributions est plutôt stable. On a la fiscalisation et je vous rappelle que les communes ont 40 jours pour budgétiser. Ensuite, on percevra 1/12^{ème} et on l'inscrira au budget.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de questions ni remarques.*

M. PEREZ.- Sur la compétence éclairage public, si en 2025 c'est un peu plus important, c'est dû à l'augmentation des prix de l'électricité. Du coup il y a un décalage dans vos contributions sur le remboursement donc ça se voit, ça implique une hausse avec aussi une augmentation sur la partie investissement parce qu'il y a eu plus de travaux en termes d'éclairage public.

Et sur la dissimulation des réseaux, c'est stable, on passe de 12 585 042 € à 12 433 672 €, ce qui fait qu'on a une évolution de contributions d'un peu plus de 1 M€. On voit là aussi les fruits du travail engagé depuis deux ans et les fruits de l'augmentation des prix de l'électricité qui se répercute sur vos contributions.

S'il n'y a pas de questions ou remarques, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

❑ Délibérations relatives à une compétence particulière

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations à compétences particulières sur la dissimulation coordonnée des réseaux :

- 65 communes adhérentes à la DCR : 1 délégué = 1 voix

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250212_04

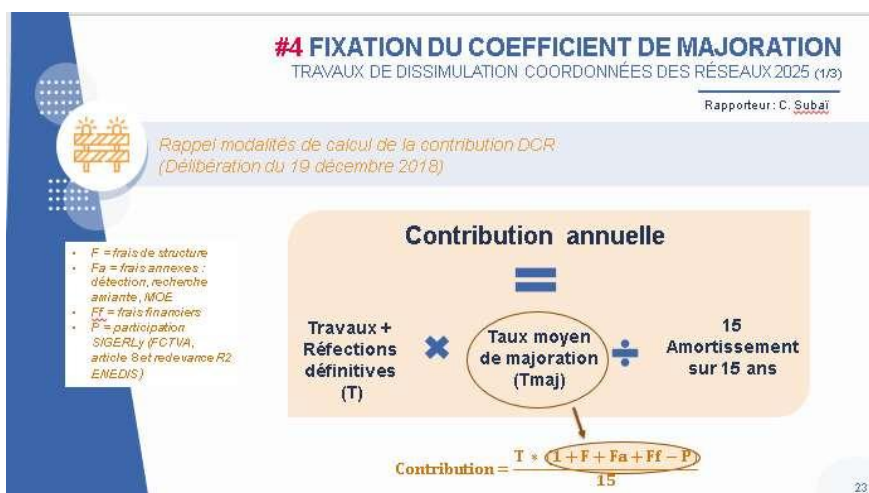
FIXATION DU COEFFICIENT DE MAJORATION DES TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX POUR 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 13/19.

Mme SUBAÏ.- En ce qui concerne ce coefficient de majoration, le calcul est le suivant :

Travaux et réfections définitives x le taux moyen de majoration / amortissement sur 15 ans = contribution annuelle.



C'est une opération de dissimulation coordonnée des réseaux calculée par application du taux moyen de majoration au montant des travaux et des réfections définitives.

Le Tmaj, taux moyen de majoration, est révisé annuellement en fonction de l'évolution du ratio des frais de structure et du taux moyen d'emprunt constatés comptablement sur l'année précédente.

La fixation du taux moyen d'emprunt pondéré est de 1,852 %.

Je vous propose pour 2025 d'acter un coefficient de majoration des travaux à 6,8 %.

- Travaux : 100 000 €
- Emprunts : 15 451 €
- FCTVA : - 42 500 €
- Coûts annexes : 26 000 €
- Coût de gestion : 7 846 €
- Soit un total de 106 797 € et donc une augmentation de 6,8 % à majorer. C'est ce coefficient que je vous propose aujourd'hui.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

M. PEREZ.- Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 32 (32 voix)

Contre : 1 (1 voix) Bernard DUMAS (Meyzieu)

Abstention : 1 (1 voix) Thierry DUCHARNE (Charly)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250212_05

**CONTRIBUTION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2025 :
- CALCUL DU RATIO AU POINT LUMINEUX
- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT NON MUTUALISABLES
- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MUTUALISABLES**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 16/19.

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations à compétences particulières sur l'éclairage public :

- 52 communes adhérentes à l'EP : 1 délégué = 1 voix

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mentions spécifiques dans les délibérations.

Mme SUBAÏ.- La formule est composée d'une part mutualisable (M+F+EEE+I) x R % et d'une part non-mutualisable (En+T+Cs1+Cs2+S).

Part mutualisable :

- M : maintenance éclairage public
- F : frais de structures dont le personnel Sigerly en lien avec la maintenance
- EEE : évolution normative, exigence du service, expérimentation
- I : investissement mutualisable directement imputable à la compétence.
- R % : ratio NPL commune / NPL Sigerly

Part non-mutualisable :

- En : énergie annuelle consommée par commande et par commune
- T : travaux
- Cs1 : commandes spéciales de fonctionnement (par exemple illuminations)
- Cs2 : travaux spéciaux (par exemple enceintes sportives extérieures fermées)
- S : sinistres non-récupérables auprès des tiers.

En ce qui concerne l'exploitation et la maintenance, on est assez stable, les charges de personnel et coûts de structures internes liées à la maintenance sont en légère augmentation, l'évolution des normes, exigences de services et expérimentation, c'est en légère baisse, pour un total en légère baisse.

La part non-mutualisable est quant à elle en hausse.

Les charges mutualisables sont réparties entre les membres selon le ratio : nombre de points lumineux d'une commune / nombre de points lumineux totaux.

M. PEREZ.- Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? *Pas de commentaires ni remarques.*

En ce qui concerne l'évolution entre 2020 et 2025, en 2020 on était à 66 000 points lumineux pour 78 000 en 2025, +12 000 points lumineux. L'évolution entre 2024 et 2025 est due à l'intégration de la commune de Millery et l'année prochaine, on constatera beaucoup plus de points lumineux avec l'entrée de Bron pour la moitié de l'année 2025.

Mme SUBAÏ.- Il vous est proposé de fixer le coefficient de majoration pour 2025 à 5,5 %.

- Travaux : 100 000 €
- Emprunts : 15 451 €
- FCTVA : - 16 404 €
- Coûts annexes : 1 480 €
- Coût de gestion : 5 000 €
- Soit un total de 105 527 €, soit un coefficient de 5,5 %.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

M. PEREZ.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 29 (29 voix)
 Contre : 0
 Abstention : 1 (1 voix) Thierry DUCHARNE (Charly)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibérations d'intérêt commun

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n°C_20250212_06

MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE CANDELA - MISE À JOUR

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Confer page 10/19.

M. PERARDEL.- C'est un complément au sujet de la location de la salle Candela, dont on avait déjà voté la mise en place. On avait voté pour la mise en place de forfaits 4 heures ou 6 heures et suite aux différentes locations qui ont été faites, les personnes l'utilisant ont demandé des forfaits unitaires qui n'existaient pas dans ce que l'on avait voté la fois dernière.

On ajoute une possibilité de location à l'heure :

- Collectivités membres : 85 €/heure
- Partenaires : 85 €/heure
- Extérieur : 120 €/heure

Il y a en plus la possibilité d'avoir une cuisine, des cafés, et on ajoute la possibilité d'accueil avec un forfait à 6 €/personne.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de repas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions diverses ? *Pas de questions diverses.*

Je laisse la parole à Jean-Philippe JAL pour nous donner l'Actu du SigerLy

ACTUALITÉS DU SigerLy

M. JAL.- Retenez les dates suivantes :

- Les ateliers du SigerLy sur la rénovation énergétique des bâtiments ce vendredi 14 février au siège du SigerLy
- Le prochain Comité le 19 mars à Chaponost
- Le salon annuel de l'AMF 69 à Arnas le 31 mars.

M. PEREZ.- Merci Jean-Philippe.

Nous en avons terminé, je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance
Philippe PERARDEL
Délégué titulaire St Germain au Mont d'Or

Le Président
Éric PEREZ



COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PÉREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_20241213_1	18/12/2024	• Approbation du règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service
B_20241213_2	18/12/2024	• Approbation de la convention de partenariat BATy+
B_20241213_3	18/12/2024	• Adhésion de la Métropole de Lyon au Conseil en énergie partagé (CEP)
B_20241213_4	18/12/2024	• Renouvellement de l'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion du Rhône (CDG69) dans le cadre d'une convention unique pour la période 2025-2027 (3 ans)
B_20241213_5	18/12/2024	• Protection sociale complémentaire (PSC) - adhésion à la convention de participation en matière de PSC souscrit par le centre de gestion du Rhône (cdg69) pour le risque "prévoyance" et modification de la délibération C-2023-10-02/07 pour le risque "santé"
B_20241213_6	18/12/2024	• Renouvellement de l'adhésion au dispositif proposé par le centre de gestion du Rhône (cdg69) de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique pour la période 2025-2028 (4 ans)
B_20241213_7	18/12/2024	• Redevance d'appuis propre d'éclairage public avec la société Birdz
B_20241213_8	18/12/2024	• Approbation de la convention d'appuis communs vidéo protection sur le territoire de la commune de Genay
B_20241213_9	18/12/2024	• Travaux câblage Completel- route de Paris-Charbonnière-les-Bains



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C-2023-11-29/10 DU 29 NOVEMBRE 2023**

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 29 novembre 2023, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 27 novembre 2024, à savoir :

Notification de marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n° 2023.12 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre partielle liées à des travaux sur le territoire du SIGERLy :

- ☞ **Le 9 décembre 2024 à ERCD du marché subséquent n° 2023.12/03** rue de Deauville et rue Galvani à Villeurbanne, pour un montant de 25 588,25 € HT ;
- ☞ **Le 9 décembre 2024 à BC Ingénierie du marché subséquent n° 2023.12/04** place Paul Strauss à Villeurbanne, pour un montant de 23 407,40 € HT ;
- ☞ **Le 9 décembre 2024 à BC Ingénierie du marché subséquent n° 2023.12/05** rue de Bellevue à Champagne-au-Mont-d'Or, pour un montant de 18 060 € HT ;
- ☞ **Le 9 décembre 2024 à BC Ingénierie du marché subséquent n° 2023.12/06** rue de Combe et rue des Cornières à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, pour un montant de 40 500 € HT ;
- ☞ **Le 9 décembre 2024 à BC Ingénierie du marché subséquent n° 2023.12/07** boulevard de Narcel et rue de Verdun à Ste-Foy-lès-Lyon, pour un montant de 23 009,98 € HT ;
- ☞ **Le 9 décembre 2024 à SAFEGE SUEZ du marché subséquent n° 2023.12/08** rue des Bruyères à Tassin-la-Demi-Lune, pour un montant de 26 649,98 € HT.

Décisions :

- ☞ **DC-2024-070-EP** du 22 novembre 2024 : Financement par fonds de concours de la commune de CORBAS pour l'opération d'éclairage public du stade des Taillis, pour un montant de 32 625 € ;
- ☞ **DC-2024-072-F** du 12 décembre 2024 : Prêt INTRACTING de 1 800 000 € auprès de la Banque des Territoires - Budget Principal ;
- ☞ **DC-2024-079-F** du 20 décembre 2024 : Emprunt banque postale 1.5 M€ auprès de la Banque Postale, rénovation de l'éclairage public - investissements 2024 au budget principal ;
- ☞ **DC-2024-081-EP** du 20 décembre 2024 : Financement par fonds de concours de la commune d'IRIGNY pour l'opération de réparation des mâts d'éclairage public avenue de Verdun, pour un montant de 60 400 €.
- ☞ **DC-2025-001-EP** du 15 janvier 2025 : Financement par fonds de concours de la commune d'OULLINS-PIERRE-BÉNITE pour l'opération d'éclairage public Boulevard de l'Europe, pour un montant de 175 000 €.

☞ **DC-2025-002-EP** du 15 janvier 2025 : Financement par fonds de concours de la commune d'OULLINS-PIERRE-BÉNITE pour l'opération PPI, pour un montant de 175 000 €.

Arrêtés :

☞ **A_2024_008_SG** du 15 janvier 2025 : Délégation attribuée à la Chargée des Assemblées et des Moyens Généraux, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets du registre des délibérations, arrêtés et décisions ;

☞ **A_2025-001_SG** du 29 janvier 2025 : Désignation des représentants de la commission thématique permanente « Commission générale ».



DÉLIBÉRATIONS

Délibérations d'intérêt commun

Pages 2/19 à 12/19

Délibérations relatives à une compétence particulière

Pages 13/19 à 19/19

Comité syndical du 12 février 2025 - Feuillet fin de séance

Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Résultat
Intérêt commun		
Adoption du procès-verbal du Comité du 27 novembre 2024	C_20250212/01	Adopté
Tenue du Débat d'orientation budgétaire 2025	C_20250212/02	Adopté
Contributions définitives à mettre en recouvrement en 2025	C_20250212/03	Adopté
Mise à disposition temporaire de la salle Candela (MAJ)	C_20250212/06	Adopté
Compétences particulières		
Fixation du coefficient de majoration des travaux de dissimulation des réseaux pour 2025	C_20250212/04	Adopté
Contribution Éclairage Public 2025 - Calcul du ratio au point lumineux - Dépenses d'investissement non mutualisables - Dépenses d'investissement mutualisables	C_20250212/05	Adopté

Fait à Rochetaillée-sur-Saône
 Le /la secrétaire de séance
 Philippe PERARDEL
 (St Germain au Ht d'Or)



Le Président du SigerLy
 Éric PEREZ





Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_01-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250212_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 27 NOVEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : /.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Claude COHEN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile)

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_01-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLY soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 5 février 2025 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : **Éric PEREZ**
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_02-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250212_02

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Polemieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Cédric LAURENT (Chaponost).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Claude COHEN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et D2312-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) exige des syndicats mixtes ouverts l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'appui du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

Considérant les objectifs poursuivis :

- Présenter à l'assemblée délibérante, en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'avenir ;
- Débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Considérant le contenu du rapport portant, notamment, sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, incluant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dettes contractées et les perspectives pour le projet de budget.

Considérant que le budget 2025 du syndicat s'inscrira dans le cadre des orientations définies par ses statuts, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un effort d'investissement efficient afin de satisfaire les communes adhérentes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 ;

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire 2025 joint en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : ~~Éric~~ PÉREZ
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_03-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250212_03

CONTRIBUTIONS DÉFINITIVES À METTRE EN RECOUVREMENT EN 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Polemieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Cédric LAURENT (Chaponost).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Claude COHEN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 quater du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n°C-2018-12-19/11 du 19 décembre 2018 relatives aux modalités de calcul de la contribution à la compétence Dissimulation coordonnée des réseaux ;

Vu la délibération n°C-2022-11-30/15 du 30 novembre 2022 relative aux modalités de calcul de la part « Éclairage public » des contributions ;

Vu l'annexe à la présente délibération détaillant les contributions par commune ;

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLY telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe ;

Considérant l'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la contribution peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables ; la mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part ;

Considérant la répartition des charges incombant à chacun de ses membres :

RÉPARTITION	DÉTAILS	MONTANTS
A. Remboursement des annuités d'emprunts dues entre le SYDER/SIGERLY		
	Part SYDER	1 633 223,74 €
B. Compétence Éclairage Public		
1. Fonctionnement		8 285 056,54 €
2. Investissement		5 973 524,71 €
	Total (1+2)	14 258 581,25 €
C. Compétence Dissimulation coordonnée des réseaux		
		12 433 672,33 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS À RECOUVRER POUR 2025		28 325 477,32 €

Considérant que les communes seront informées dans un délai de 40 jours suivant la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

REMPLECE la contribution des communes de 28 325 477,32 € par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables ;

CHARGE Monsieur le Président d'informer toutes les communes membres de la présente délibération afin qu'elles puissent se prononcer dans le délai de 40 jours sur la base des montants définitifs de contribution ;

DEMANDE aux services du Trésor public de poursuivre le versement des avances mensuelles de trésorerie effectuées sur la base de la délibération n°C_20241127_10 du 27 novembre 2024 relative aux contributions provisoires, correspondant, pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues en 2024, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente pour les charges 2025;

INSCRIRA au budget primitif 2025 le montant de ces contributions en recettes aux comptes 73111 « Impôts directs locaux » et 74748 « Participations des communes » le cas échéant,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 17/02/2025
ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250212_06

MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE CANDELA - MISE À JOUR

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Cédric LAURENT (Chaponost).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Claude COHEN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C_20230927_07 en date du 27 septembre 2023 relative à la mise à disposition temporaire de la salle Candela ;

Vu les projets de modification du règlement intérieur et de la convention relatifs aux conditions générales et particulières d'utilisation de la salle Candela, ci annexés ;

Vu la grille tarifaire, ci-annexée ;

Considérant que par délibération C-20230927/07 en date du 27 septembre 2023, le Comité syndical a approuvé le principe de mise à disposition de ses membres, de ses partenaires et de personnes morales publiques ou privées, la salle Candela (ERP de 5ème catégorie) située au rez de chaussée de l'immeuble Organdi exclusivement en vue de l'organisation de réunions de travail ;

Considérant que suite au bilan de l'année écoulée et suite aux demandes des utilisateurs, le SIGERLy souhaite élargir les modalités de location de la salle Candela de la manière suivante :

- Possibilité de location à l'heure de la salle candela selon la tarification suivante
 - collectivités membres : 85 € / heure
 - partenaires : 85 € / heure
 - extérieur : 120 € / heure
- Versement d'une seule caution pour les locataires souhaitant louer la salle au moins 4 fois dans l'année : la caution sera versée lors de la première location et la somme sera restituée lors du dernier état des lieux de sortie.
- Possibilité d'accueil café : 6 € / personne

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le Comité syndical :

APPROUVE les modifications du règlement intérieur et de la convention relatifs aux conditions générales et particulières d'utilisation de la salle Candela, telles que mentionnées ci-dessus ;

APPROUVE la grille tarifaire modifiée, ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents ou avenants s'y rapportant et permettant sa bonne exécution ;

INSCRIT le montant en recette à l'article 752 « revenus des immeubles » les locations, et article 165 pour les cautions ;



Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLy
Signé électroniquement par : ~~Éric~~ PÉREZ
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Président du SIGERLy



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_04-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20250212_04

FIXATION DU COEFFICIENT DE MAJORATION DES TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX POUR 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 26

Nombre de délégués en exercice : 65

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Cédric LAURENT (Chaponost).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2018-12-19/11 du 19 décembre 2018 relative aux modalités de calcul de la contribution de la compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux » et prévoyant un ajustement annuel du coefficient de majoration des dépenses relatives aux travaux de dissimulation des réseaux ;

Vu le tableau fixant le Taux moyen d'emprunts (Tme) joint en annexe 1 ;

Considérant que le coefficient de majoration des dépenses d'investissement non mutualisées en matière de dissimulation dépend des termes suivants :

- Frais de structure liés à la compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux » correspondant aux frais de gestion relatifs aux charges de personnel et aux coûts de structure directement affectables à la compétence (Services DCR-EP, Système d'Information) ainsi qu'une part des charges de personnel et des coûts de structures des services supports (Moyens généraux techniques et administratifs). Ce taux est fixé à +7,846 % ;
- Rétrocession des participations SIGERLy : cette part vient en minoration et correspond à la part que rétrocède le syndicat aux communes (récupération de la TVA et du FCTVA, participation du concessionnaire au titre des contrats de concession, participations des opérateurs de télécommunication au titre des conventions-cadres établies avec le syndicat). Ce taux est fixé, à -42,500 % ;
- Frais annexes : dépenses annexes à la réalisation des travaux telles que les frais d'études de maîtrise d'œuvre externe, les prestations de recherche d'amiante dans les enrobés, les prestations de détection des réseaux souterrains existants, les prestations de contrôle de la qualité du compactage des tranchées. Ce taux est fixé, à +26,000 % ;
- Frais financiers, sur la base du taux moyen d'emprunt (Tme) sur 15 ans. À ce jour, ce taux est fixé à +1,852 % ; ce qui induit des frais financiers de +15,451 % sur 15 ans ;

Considérant la décomposition du coefficient pour l'année 2025, sur la base des chiffres 2024 :

CALCUL DU TAUX APPLIQUE AU MONTANT DES TRAVAUX			
Désignation	Taux	Minoration / Majoration	Montant en €uros
TRAVAUX € TTC			100 000 €
PARTICIPATIONS SIGERLY		42,500 %	- 42 500 €
FRAIS ANNEXES		26,000 %	26 000 €
FRAIS DE STRUCTURE		7,846 %	7 846 €
EMPRUNT	1,852 %	15,451 %	15 451 €
TOTAL POUR LA COMMUNE €			106 797 €
Coefficient sur travaux 2025 sur une base de 100 000 € de travaux			6,800 %

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

FIXE le coefficient de majoration des dépenses d'investissement non mutualisées à +6,80 % pour le calcul de la contribution relative à la compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux » 2025.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Compétence particulière "Dissimulation coordonnées des réseaux" ; seules les communes votent :

Pour : 32
 Contre : 1
 Abstention : 1

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
 Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**
 Date de signature : 14/02/2025
 Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C_20250212_05-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20250212_05

CONTRIBUTION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2025
- CALCUL DU RATIO AU POINT LUMINEUX
- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT NON MUTUALISABLES
- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MUTUALISABLES

Rapporteur : Madame Corinne SUBAĪ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 21
Nombre de délégués en exercice : 52

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Corinne SUBAĪ. Communes : Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny).

Suppléants : Cédric LAURENT (Chaponost).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAĪ (Métropole de Lyon)
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération C-2022-11-30/15 du 30 novembre 2022 relative aux modalités de calcul de la part « Éclairage public » des contributions ;

Vu le tableau fixant le nombre de points lumineux joint en annexe 2;

Considérant les statuts, et notamment son article 11 qui précise que les modalités de calcul des contributions versées par les adhérents sont fixées par délibération : concernant la compétence « Éclairage public », elles doivent nécessairement tenir compte « du nombre de points lumineux ainsi que le cas échéant, du type d'installation et des bâtiments considérés ainsi que des coûts globaux de maintenance, de travaux et d'achat d'énergie constatés » ;

1. Considérant la définition de ce qu'est un point lumineux :

« Un point lumineux est composé d'un support (mât et/ou crosse ; support béton, bois ou façade compris), d'un luminaire ou lanterne et d'une source lumineuse avec ses accessoires : ballasts, amorceurs et condensateurs ; drivers dans le cas des sources Leds.

Les projecteurs, encastrés ou non, et les bornes sont comptés comme des points lumineux.

Dans le cas de source type Leds, le nombre de points lumineux correspond au nombre de luminaires, projecteurs ou lanternes.

Dans le cas de support portant plusieurs luminaires, projecteurs ou lanternes, il est comptabilisé autant de points lumineux que de luminaires présents sur le support.

Un bandeau lumineux, par définition, est un ensemble de sources de faible puissance et représente 1 seul point lumineux.

Un plot solaire représente un point lumineux mais il n'est pas comptabilisé dans le total des points lumineux soumis à la maintenance, notamment en raison de l'absence de maintenance (garantie fournisseur puis remplacement).

Chaque point lumineux est repéré par un code de référence spécifique au SIGERLy » ;

Considérant la définition du ratio par commune, qui se détermine de la façon suivante :

$$R\% = \text{Nombre de points lumineux Commune} / \text{Nombre de points lumineux SIGERLy}$$

Considérant que la formule est basée sur le nombre de points lumineux transférés, nécessairement variables, il convient de prendre acte de l'état actualisé chaque année sur la base des éléments connus au 31 décembre de l'année n-1, tels qu'exportés du Système d'Information Géographique (SIG) du syndicat :

Vu le tableau fixant le Taux moyen d'emprunts (Tme) joint en annexe 1 ;

2. Considérant que le coefficient de majoration des dépenses d'investissement non mutualisées en matière d'éclairage public dépend des termes définis par la délibération n° C-2022-11-30/15 du 30 novembre 2022 précitée, notamment :

- Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre correspondant aux frais de gestion relatifs aux charges de personnel et aux coûts de structure directement affectables à la part « T + Cs2 + S » de la compétence (Services DCR-EP, Système d'Information) ainsi

qu'une part des charges de personnel et des coûts de structures des services supports (Moyens généraux techniques et administratifs). Ce taux est fixé, à ce jour, à +5,000 % ;

- Frais divers et annexes aux opérations de travaux : dépenses d'investissement du type recherche d'amiante, détection des réseaux souterrains existants, contrôle de compactage des tranchées, etc. À ce jour, ce taux est fixé à +1,480 % ;
- Frais financiers, sur la base du taux moyen d'emprunt (Tme) sur 15 ans. À ce jour, ce taux est fixé à +1,852 % ; ce qui induit des frais financiers de +15,451 % sur 15 ans ;
- Fond de compensation de la TVA : taux de -16,404 % en vigueur.

Considérant la décomposition du coefficient pour l'année 2025, sur la base des chiffres 2024 :

CALCUL DU TAUX APPLIQUE AU MONTANT DES TRAVAUX			
Désignation	Taux	Minoration / Majoration	Montant en Euros
TRAVAUX € TTC			100 000 €
FCTVA		16,404 %	- 16 404 €
COÛT ANNEXES		1,480 %	1 480 €
COÛT DE GESTION		5,000 %	5 000 €
EMPRUNT	1,852 %	15,451 %	15 451 €
TOTAL POUR LA COMMUNE €			105 527 €
Coefficient sur travaux 2024 sur une base de 100 000€ de travaux			5,50 %

3. Considérant que les dépenses d'investissement mutualisable strictement affectables à la compétence « Éclairage public » par leur nature méritent d'être mutualisées en fonction du ratio de points lumineux ;

Considérant les dépenses mandatées en 2024; il est proposé de retenir les dépenses suivantes pour le calcul de la contribution 2025 :

Nature de l'investissement	Montant en €
Logiciel et matériel informatique	96 074,70
Véhicules affectés aux missions d'éclairage public	39 897,52
TOTAL	135 972,22

Considérant les dépenses mandatées, les charges de personnel et les recettes réalisées en 2024 au titre des études spécifiques d'Éclairage Public suivies de travaux pour la réalisation des Schémas Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) réalisés à la demande de 12 communes pour 20 451 points lumineux ; il est proposé de retenir les montants suivants ventilés au nombre de point Lumineux (PL) des communes concernées :

Code	Nature	Montant
Fes	Charges de personnel	46 500 €
Mes	Dépenses externes	100 798 €
Pes	Minoration	74 881 €
ES	Montant à Ventiler	72 416 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

FIXE les ratios tels qu'indiqués ci-avant pour le calcul de la contribution relative à la compétence « Éclairage public » 2025 ;

FIXE le coefficient de majoration des compétences d'investissement non mutualisées à +5,50 % pour le calcul de la contribution relative à la compétence « Éclairage Public » 2025 ;

RETIENT la somme de 135 972,22 € comme relevant des dépenses d'investissement mutualisables ;

RETIENT la somme de 72 416 € comme relevant des dépenses d'investissement mutualisables pour les 12 communes ayant sollicité la réalisation d'un SDAL.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Compétence particulière "Éclairage public", seules les 52 communes adhérentes votent.

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
 Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**
 Date de signature : 14/02/2025
 Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.